

Pièces à joindre au dossier de
demande d'aide juridictionnelle

✗ Vous êtes français ou autre citoyen européen :

Copie recto-verso de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité (à défaut, un extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois ou une copie du livret de famille)

✗ Vous êtes de nationalité autre que citoyen de l'Union Européenne :

Copie recto-verso de votre titre de séjour en cours de validité et de tout document justifiant le caractère habituel de votre résidence (quittance de loyer ou facture électricité, ...)

+

Copie de votre dernier avis d'imposition et de la dernière déclaration de revenus ainsi que celles des personnes vivant avec vous

Copie des justificatifs de vos revenus : Bulletins de salaire ou relevés Pôle emploi depuis le début de l'année en cours, ainsi que ceux des personnes vivant avec vous

Dernière notification de versement du RSA

Copie de votre dernière notification CAF

Copie des relevés de compte de vos placements (Livret A, PEL, LEP, Assurances-vie, etc)

Justificatif de la saisine du Juge (convocation, déclaration au Greffe, assignation, requête, plainte, citation, avis à victime, etc)

Copie des précédentes décisions de Justice (le cas échéant)